

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

D 01364-2025-022

Séance du 22 avril 2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ
ET LE VINGT-CINQ MARS À 20 HEURES 30,**
le Conseil Municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET
Jacques, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2025.

Présents : BOUTON Chloé, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien,
COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, GINAS Frédérique, HENRY
DIT GUILLAUMIN Stéphane, PAUGET Antoine, SALLET Jacques,
SYLÉNÉ Florine, VÉLON Guillaume.

Excusée : PERTUIZET Anaïs (pouvoir à COURTOIS Sandrine).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Secrétaire de séance : COURTOIS Sandrine.

OBJET : Espace culturel Maison COLIN : validation des différents avenants.

Monsieur le Maire fait un point de situation sur l'avancement des travaux de construction de l'espace culturel Maison COLIN. Le chantier tire à sa fin et certains lots du marché de travaux nécessitent des avenants suite à des ajouts de travaux mais aussi à des retraits de certaines actions prévues.

Monsieur le Maire présente le plan de financement mis à jour au 22 avril 2025 et détaille les plus et les moins des lots du marché impliqués.

Certains de ces avenants ont déjà été validés, plus particulièrement ceux portant sur la reconstruction du local annexe suite à l'éboulement du mur, mais il est nécessaire de valider d'autres avenants au marché initial pour les lots suivants :

- **Lot 01 : Espaces extérieurs (entreprise Romain PERRIER)**
 - Suite à un mauvais chiffrage dans la DPGH, augmentation de la longueur du réseau eaux usées pour rejoindre le réseau existant ;

- Suite à la décision de remplacer le stabilisé prévu sous le porche par du béton désactivé, augmentation de la surface à réaliser en béton désactivé ;
- Suite à la commande de travaux supplémentaires pour la réalisation d'un abord en enrobé entre la Maison COLIN et la salle des fêtes, augmentation de la surface en enrobé.

Le montant HT global de ces avenants pour le lot 01 est de 10 750,30 €, soit un montant TTC de 12 900,36 € (37,78 % du montant du marché initial).

- **Lot 04 : Menuiseries extérieures (entreprise BÉAL)**

- Ajout d'une porte entre la loge et le local annexe ;

Le montant HT global de cet avenant pour le lot 04 est de 1 729,00 €, soit un montant TTC de 2 074,80 € (6,13 % du montant du marché initial).

- **Lot 05 : Menuiseries intérieures (entreprise BÉAL)**

- Ajout de l'aménagement intérieur des placards du hall d'accueil et du local de rangement ;
- Suppression du placard sous la pierre d'évier ;
- Suppression des trappes de visite.

Le montant HT global de cet avenant pour le lot 05 est de -460,83 €, soit un montant TTC de -553,00 € (-3,18 % du montant du marché initial).

- **Lot 06 : Plâtrerie peinture (entreprise GENAUDY)**

- Suite à la décision de mandater l'entreprise Aerology pour réaliser le test d'étanchéité à l'air, suppression du test prévu dans ce lot ;
- Suppression des peintures des trappes de visite ;

Le montant HT global de cet avenant pour le lot 06 est de -2 220,00 €, soit un montant TTC de -3 384,00 € (-4,27 % du montant du marché initial).

- **Lot 08 : ITE Façades (entreprise EPH)**

- Suite à l'éboulement du mur de l'annexe, ajout de l'enduit extérieur sur le mur reconstruit.

Le montant estimé HT global de cet avenant pour le lot 08 est de 1 047,60 €, soit un montant TTC de 1 527,12 € (3,60 % du montant du marché initial).

- **Lot 09 : Plomberie (entreprise ARBAN)**

- Suite à la décision de chauffer les locaux de rangement et technique, ajout d'un plancher chauffant dans ces 2 pièces.

Le montant estimé HT global de cet avenant pour le lot 09 est de 390,00 €, soit un montant TTC de 468,00 € (0,68 % du montant du marché initial).

- **Lot 10 : Électricité (entreprise MOREL-MICHELARD)**

- Suite à la décision de mieux répartir l'éclairage dans la grande salle, ajout d'une rampe supplémentaire et repositionnement des lampes sur les 2 rampes.

Le montant estimé HT global de cet avenant pour le lot 10 est de 411,68 €, soit un montant TTC de 494,02 € (2,38 % du montant du marché initial).

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

APPROUVER l'exposé de M. le Maire ;

AUTORISER M. le Maire à signer les avenants au marché de travaux relatif à la construction de l'espace culturel Maison COLIN suivants :

- Lot 01 : Espaces extérieurs (entreprise Romain PERRIER):
Montant HT : 10 750,30 €
Montant TTC : 12 900,36 €
Soit 37,78 % du montant du marché initial.
- Lot 04 : Menuiseries extérieures (entreprise BÉAL)
Montant HT : 1 729,00 €
Montant TTC : 2 074,80 €
Soit 6,13 % du montant du marché initial.
- Lot 05 : Menuiseries intérieures (entreprise BÉAL)
Montant HT : -460,83 €
Montant TTC : -553,00 €
Soit -3,18 % du montant du marché initial.
- Lot 06 : Plâtrerie peinture (entreprise GENAUDY)
Montant HT : -2 220,00 €
Montant TTC : -3 384,00 €
Soit -4,27 % du montant du marché initial.
- Lot 08 : ITE Façades (entreprise EPH)
Montant HT : 1 047,60 €
Montant TTC : 1 527,12 €
Soit 3,60 % du montant du marché initial.
- Lot 09 : Plomberie (entreprise ARBAN)
Montant HT : 390,00 €
Montant TTC : 468,00 €
Soit 0,68 % du montant du marché initial.
- Lot 10 : Électricité (entreprise MOREL-MICHELARD)
Montant HT : 411,68 €
Montant TTC : 494,02 €
Soit 2,38 % du montant du marché initial.

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'exposé de M. le Maire ;

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants au marché de travaux relatif à la construction de l'espace culturel Maison COLIN suivants :

- Lot 01 : Espaces extérieurs (entreprise Romain PERRIER):
Montant HT : 10 750,30 €

- Montant TTC : 12 900,36 €
Soit 37,78 % du montant du marché initial.
- Lot 04 : Menuiseries extérieures (entreprise BÉAL)
Montant HT : 1 729,00 €
Montant TTC : 2 074,80 €
Soit 6,13 % du montant du marché initial.
 - Lot 05 : Menuiseries intérieures (entreprise BÉAL)
Montant HT : -460,83 €
Montant TTC : -553,00 €
Soit -3,18 % du montant du marché initial.
 - Lot 06 : Plâtrerie peinture (entreprise GENAUDY)
Montant HT : -2 220,00 €
Montant TTC : -3 384,00 €
Soit -4,27 % du montant du marché initial.
 - Lot 08 : ITE Façades (entreprise EPH)
Montant HT : 1 047,60 €
Montant TTC : 1 527,12 €
Soit 3,60 % du montant du marché initial.
 - Lot 09 : Plomberie (entreprise ARBAN)
Montant HT : 390,00 €
Montant TTC : 468,00 €
Soit 0,68 % du montant du marché initial.
 - Lot 10 : Électricité (entreprise MOREL-MICHELARD)
Montant HT : 411,68 €
Montant TTC : 494,02 €
Soit 2,38 % du montant du marché initial.

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 22 avril 2025

Le Maire,
Jacques SALLET

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

